



DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2026	036	1
----	------	-----	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 24 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 24 avril 2026	Étaient présents : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29	M. BREHIER, MME RAFOUJAULT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, M. CHATTAHI, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PALA, M. GOUSSEFF, M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES formant la majorité des membres en exercice.
PRÉSENTS : 25	Absents représentés : M. COUTURIER par MME RAFOUJAULT, MME PICARD par M. TOUTI, MME VINCENT par MME DELAVOIX et M. GONCALVES par MME CLERVILLE.
VOTANTS : 29	MME CAILLON a été élue secrétaire de séance.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2026-020-1 du 1^{er} avril 2026, elle a fixé à huit le nombre de représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale. Le Maire en assure la présidence de droit.

Il ajoute qu'afin de permettre la participation de l'ensemble des conseillers municipaux à cette désignation, il est proposé de procéder à nouveau à l'élection des représentants du Conseil municipal, cette désignation ayant déjà été effectuée lors de la séance du 1er avril 2026.

Le Maire précise que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-10,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner, par vote à bulletin secret, au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste, les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

PROCÉDE à l'élection des représentants du Conseil Municipal qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Sont candidats :

- Liste A : « Une alternative pour Egly »
 - o Martine DELAVOIX
 - o Alicia VINCENT

- Daniel WERLE
- Josette LEJARS
- Josiane CAILLON
- Rachid CHATTAHI
- Sylvie RAFOUJAULT
- Mohamed TOUTI

- Liste B : « Egly, votre avenir, notre engagement »
 - Arnaud GOUSSEFF
- Liste C :
 - Ludovic MORAND-MINVIELLE

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de suffrages exprimés : 29

Liste A : 24 voix

Liste B : 1 voix

Liste C : 3 voix

SONT ÉLUS :

- Liste A : « Une alternative pour Egly »
 - Martine DELAVOIX
 - Alicia VINCENT
 - Daniel WERLE
 - Josette LEJARS
 - Josiane CAILLON
 - Rachid CHATTAHI
 - Sylvie RAFOUJAULT
- Liste C :
 - Ludovic MORAND-MINVIELLE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire d'Egly,

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 06/05/2026
et de la publication le : 07/05/2026
Le Maire



[Handwritten signature]
Benoît FRIMON-RICHARD



[Handwritten signature]
Benoît FRIMON-RICHARD